

# Le Cimetière de la Trinité

Par M. Jean-Paul ROLLAND

## Un peu d'histoire

Un cimetière, c'est un livre ouvert pour qui n'est pas analphabète de l'histoire. Le passé de la cité et l'évolution de l'architecture funéraire se décryptent à Guingamp, rue de la Trinité.

Il y a un peu plus de deux siècles, Guingamp comptait autant de cimetières que de paroisses. Saint-Michel, Saint-Sauveur, Sainte-Croix, la Trinité et Notre-Dame (cimetière Saint-Louis) avaient donc chacune le leur. N'oublions pas le cimetière des Cordeliers (en face de l'actuelle sous-préfecture) d'où ont été exhumés, au début du XVII, Charles de Blois et deux ducs de Penthièvre, Jean de Brosse et Sébastien de Luxembourg. Les reliques de Charles de Blois sont aujourd'hui à Grâces et les ducs ont été inhumés dans un caveau sous le chœur de la basilique. Le cimetière Saint-Nicolas que l'on remarque sur le plan de 1776 était réservé aux défunts indigents de l'hôpital (la Poste actuelle est sur son emplacement).

À la Révolution, les cimetières guingampais sont détruits. C'est à cette époque que la ville achète le verger du couvent des Ursulines pour en faire le cimetière municipal de Guingamp. L'église paroissiale de la Trinité se trouvait alors dans l'avant cimetière actuel (à la place du parking). Nationalisée (décret du 23 prairial an XII, puis l'ordonnance royale de 1843), elle est occupée par l'armée qui s'est aussi installée dans le couvent des Ursulines.



**La Croix.** Elle est en kersanton et date du début du XXe siècle. Elle a été édifée par J.-B. Balavoine marbrier sculpteur de St Briec. Le fut de la croix repose sur un nœud sculpté aux quatre coins de tête d'anges à tête humaine portant une chevelure abondante et colliers autour du coup ! Le tout supporté par un piédestal octogonal de réemploi en granit. Dans le symbolisme chrétien, le nombre huit renvoie au « huitième jour de la création » ; il devient ainsi le symbole de la résurrection du Christ et de l'espoir en la résurrection des hommes.

Le fut de la croix est une colonne écotée c'est-à-dire qui comporte des excroissances

que certains y voient la représentation des bubons de la peste. Que nenni ! Ces petites proéminences représentent le reste d'une branche élaguée, en sève descendante (au mois de janvier, février...) et qui au printemps (mai, juin) une autre branche repoussera. Cette image symbolise la mort du Christ sur la croix mais qui ressuscite au troisième jour, comme la branche sur l'arbre qui repousse !

Le Christ sur la croix est en fonte, ses pieds reposent sur le *suppedanum* à l'aide de deux clous ; au-dessus de sa tête, le *titulus* sur lequel on peut lire : INRI « Jésus de Nazareth Roi des Juifs », texte que Ponce Pilate fit inscrire pour annoncer le motif de la condamnation.

### L'allée des nobles

Si au départ, les tombes sont placées un peu en désordre, dès 1848, le cimetière est ordonnancé. C'est aussi l'époque où apparaissent les tombes familiales et les concessions à perpétuité. Le cimetière est alors délimité sur sa droite par l'allée dite "des nobles" où sont effectivement enterrés un certain nombre d'aristocrates de la région.

À droite de l'entrée, se trouve aussi la poudrière municipale qui servait alors aux milices ou aux travaux publics. Elle remplace celle qui se trouvait auparavant dans la tour sud du château et que la municipalité déplaça au milieu du XIXe siècle lors de l'aménagement des bâtiments de l'école du Château.



À gauche, l'ossuaire qui, aujourd'hui, sert de bureau pour l'agent préposé à l'entretien du cimetière. Il servait à recevoir les reliques des personnes décédées. Les monuments funéraires n'existaient pas encore comme on le voit actuellement ; Il faut attendre le milieu du XIXe siècle pour apparaître la notion de concession. La concession à perpétuité a

été supprimée en France en 1996. Quatre durées de concessions funéraires sont en effet habituellement proposées aux proches des défunts :

- entre 5 et 15 ans : concession temporaire,
- 30 ans : concession trentenaire,
- 50 ans : concession cinquantenaire.
- Le rachat de la concession.

Ainsi les concessions perpétuelles sont antérieures à 1996. Garantissent-elles pour autant que les défunts reposeront en paix pour l'éternité ? Pas nécessairement, étant donné les règles auxquelles sont soumis les cimetières. Néanmoins, certaines concessions peuvent être renouvelées : celles parvenues à échéance, pour l'une des durées listées par la loi. Tant qu'une concession à perpétuité est entretenue, on peut la conserver. C'est pourquoi certaines sépultures comportent des monuments funéraires qui sont des œuvres d'art que l'on voudrait bien préserver. C'est un dilemme ! Les ossuaires ont été remplacés par les fosses communes où sont relégués les derniers ossements. Mais généralement, en Bretagne, la terre est acide et humide, on ne retrouve pas beaucoup de reliques.

En particulier, le cas de l'abandon de sépulture peut justifier la reprise de l'espace par la municipalité : il arrive en effet qu'un défaut d'entretien amène la tombe à se dégrader, et lorsque celle-ci est en état d'abandon avancé, la mairie peut reprendre l'espace.

En 1880, le cimetière est agrandi du côté de la rue Yves Salaün. C'est aussi de cette époque que date le premier cimetière militaire de la Trinité (qui en compte trois), témoigne que Guingamp possédait

un hôpital militaire. On dénombre 192 tombes militaires entretenues par le Souvenir Français. Ces soldats sont venus, par wagons, pour tenter en vain de guérir de leurs blessures. Des maquisards de Coatmallouen et de Plouisy sont également enterrés ; sur leur stèle on peut lire le mot « patriote ». Ils sont morts en défendant leur patrie !

Au fil des allées, se dessine l'histoire de la ville et de ses personnages publics. Certains notables font figurer leur buste, d'autres "signent" leur monument. Chaque monument est le reflet d'une vie et d'une considération dans la cité !

La tentative de perpétuer dans la pierre le souvenir des disparus se répercute dans la poignante expression : « **concession perpétuelle** ». Mais en parcourant le cimetière, il nous révèle très vite une évolution incessante, reflet des modes changeantes jusqu'aux royaumes des morts. Les monuments funéraires, comme nous les connaissons aujourd'hui, ne sont apparus qu'au début du XXe siècle ; jusqu'à la fin du XIXe siècle seule une dalle de granit ou dans certains endroits de schiste indiquait la sépulture. Ces dalles ont été remplacées par des différents monuments qui ont variés avec la mode (bloc de pierre (symbolisant le sarcophage) montés sur 4 boules de pierre ou 4 pattes de lion en pierre ou marbre blanc...) les plus courants étant un espace délimité par un carré ou rectangle de blocs de granit et parfois surmonté d'une clôture en fer forgé. Les personnages les plus notables se faisaient bâtir un petit édicule ou oratoire bien visible de la population ! Même dans la mort ils tentaient de garder leur notoriété.

Vue sous un angle lithologique, on s'aperçoit que la mondialisation est également passée par là. Pour les tombes les plus anciennes on trouve le granite de notre pays (la diorite de Plélauff (22), le granite rose la Clarté dans le massif de Ploumanac'h, le granite bleu de Lanhelin (35), le granite bleu-gris de Brennilis du massif de Huelgoat (29) ; puis un peu plus récent, le granite gris du Tarn, enfin après les années 1980, le granite du Labrador bleu de Norvège (reflets chatoyants), le Brun et rouge de baltique, le Balmoral rouge foncé et noir d'Afrique du Sud... Certains monuments sont difficiles à interpréter car taillé dans le marbre de Carrare qui supporte mal le climat océanique de Bretagne et sont devenus tout noir ; d'autres ont été ciselés dans le kersanton gris de l'Hôpital Canfrout (rade de Brest) et sont restés tel que le premier jour.

## Quelques sépultures

On croise ainsi :

- **Goujon de Coipel**, propriétaire du château de Munnehore ;
- **M. Milon**, directeur de l'école primaire de garçons (photo) ;





**Yves Riou**, ancien maire (photo) ;

- **La famille Ollivier** (photo)



- **Alphonse Le Hénaff**, artiste peintre.



- **La mère de Sigismond Ropartz** (photo)  
 Cette œuvre très « gothique », où repose Mme Ropartz, mère de Sigismond, avocat et historien de Guingamp au milieu du XIXe siècle. Il était bon dessinateur, il aurait fait le dessin de cette tombe. Il a aussi contribué à la restauration certains monuments à l'intérieur de la Basilique.

- **Bobé de Moyneuse** (photo) :

Il est mort à Paris en 1870 et avait légué sa fortune (200 000 francs or de l'époque) pour la construction d'un hospice. Son souhait ne sera exaucé que 30 ans plus tard, à Pabu et son nom ne sera pourtant pas utilisé pour baptiser l'hôpital. **Augustin-Joseph Bobe de Moyneuse**. Officier de la garde royale sous la Restauration, né le 20 floréal an III. En 1905, les premiers murs de l'hôpital s'élèveront pour une inauguration en 1910. Cela valait bien un monument !



Dès le début du XXe siècle, la ville pressent que le cimetière de la Trinité sera bientôt trop exigü. Elle achète un immense terrain au lieu-dit La Chesnaye, à l'extérieur de la ville comme l'exige les nouveaux préceptes de l'hygiène publique. Mais l'histoire viendra déjouer les plans des pouvoirs publics. En effet, après la Grande Guerre, la ville décide que l'actuelle mairie qui a servi d'hôpital militaire, sera l'école publique des garçons. Mais le bâtiment est occupé par des personnes sans domicile.

La municipalité décide donc de les installer dans des baraquements du surplus américain sur le terrain de la Chesnaye destiné au cimetière. Les baraquements sont devenus lotissement et le cimetière ne fait plus que le quart de la surface prévue, la croix placée au fond devait en fait se trouver au milieu du cimetière.

## Du cimetière ancien au cimetière moderne

Jusqu'à 1840, il n'y avait pas de tombes familiales. À cette date apparaissent les tombes familiales et les concessions perpétuelles. En entrant, lorsque l'on chemine vers la droite se repèrent les sépultures « de presque toutes les familles nobles de la ville. » Habillées d'armoiries, ces tombes de marbre blanc noircies ou de granit abritent des gens importants de l'époque. De la noblesse ou des noms qui remontent à la Révolution. Comme celui de Pierre Guyomar, d'une lignée de négociants en toile, maire sous la Révolution, décédé en 1826. Ou Barthélémy Desjars, mort en 1841, « le premier banquier qu'il y ait eu à Guingamp ». Et puis on voit l'évolution de l'architecture funéraire, et, on peut noter : trois uniques bustes, quatre chapelles familiales telle celle de la famille Ollivier, bien connue pour avoir fourni des maires et des sénateurs.

Aujourd'hui il est relevé dans ce cimetière 1 741 concessions.

D'autres monuments ne peuvent que nous interpeler comme cette colonne brisée pour un ingénieur des arts et métiers dont la vie s'est arrêtée brutalement.

Plus loin on trouvera le lieu de repos des **frères de Ploërmel** qui tenaient une école de garçons après 1820 (photo).



Disséminées, les pierres de grandes familles commerçantes ou le visage de Thielemans, un Belge venu installer un orgue neuf à l'église au

XIXe. Séduit par l'instrument, il est resté organiste durant trente ans. Il s'est pris de passion pour la musique bretonne et fut un compositeur renommé.

Une concession double d'une communauté de religieuses : **les Filles de la Croix de Tréguier** dans laquelle sont enterrées 37 femmes, et leurs aumôniers. Epitaphe : Crux Sit Mihi Lux (*la Croix est pour Moi Lumière*).

Une petite tombe en marbre blanc de la petite Lisette (**Louise Perette**) âgée de 8 ans qui fut assassinée par Pierre Omnès (ouvrier tanneur aux établissements Jaguin) le 21 janvier 1901, sur le bord du Trieux. Cette tombe fut financée par une commission de jeunes gens afin de donner une sépulture à cette gamine. Pierre Omnès est mort à Cayenne en 1917. <https://patrimoine-guingamp.net/la-petite-lisette-21-janvier-1901/>



## Aujourd'hui

Depuis une vingtaine d'années de nouvelles formes de sépulture sont apparues : les columbariums ou des pierres tombales sur lesquelles on voit de moins en moins de noms ainsi que le jardin du souvenir. **Les columbariums** sont apparus avec la pratique de la crémation (autorisée depuis 1887 en France). **Dans la religion catholique**, cette pratique est très récente puisqu'elle n'a été autorisée par l'Église qu'à partir de 1963 lors du concile Vatican II. La croissance de la crémation s'explique par plusieurs facteurs complémentaires : la baisse des pratiques religieuses, l'éclatement et l'éloignement des familles des lieux de sépulture, le manque de place dans les cimetières urbains et surtout le coût très élevé des concessions et d'entretien des sépultures.



Lors d'une visite dans le cimetière, il n'est pas rare d'entendre : « *c'est malheureux de voir certaines vieilles tombes disparaître. Même si on comprend, à cause de leur abandon, on peut le regretter, cela fait partie du patrimoine.* » Les obligations administratives qui entourent les cimetières ne sont pas très connues. Tout lieu de sépulture au sein d'un cimetière se traduit par un contrat administratif entre la commune et le concessionnaire. À travers ce contrat, la tombe est ainsi considérée comme une propriété privée. Par la force des choses, les héritiers d'une sépulture, bénéficient, en même temps que des droits d'usages, des obligations associées à l'entretien de leur tombe familiale.

## Une étrange tradition

À Guingamp subsiste une pratique d'entretien et d'embellissement des tombes. Elles sont entourées d'un cordon de maërl (amas de débris d'algues calcaires souvent mélangé avec du

sable et des débris coquilliers) avec lequel les gens ont composé des vaguelettes.

Si vous demandez aux personnes qui pratiquent encore cette façon d'entretenir le monument du souvenir, il vous ait souvent répondu : « *j'ai toujours vu le faire ainsi !* »



Cette pratique nous vient du début du XXe siècle. Le maërl, par sa provenance, contient du sel de mer et qui par lessivage a tendance à brûler

les mauvaises herbes et ainsi préserver, un certain temps, la propreté du lieu.

Les vaguelettes sont la représentation allégorique des vagues de la mer et du temps infini qui passe ; et selon Anatole Le Bras : ces ondulations ou vaguelettes faites avec le râteau rappellent les vagues de la mer, car la tombe est assimilée à un bateau dans lequel le mort est posé pour changer de rive. Ce bateau qui transporte les âmes des trépassés jusqu'à l'île d'Avalon (l'île des Pommes), le paradis celtique.

En effet, en breton, on ne dit pas : il est mort (*marv'e*), mais, il est passé (*tremend'e*), sous-entendu de l'autre côté. On peut penser que cette coutume serait en lien avec la culture celte. Ces vaguelettes effectuées à l'aide d'un râteau, me disait, une maman venue entretenir la tombe de son fils avant la Toussaint : « *lorsque je fais délicatement ces vaguelettes, c'est comme si je caresse les joues de son fils* »!

Un responsable de l'entretien du cimetière me disait, « *à l'approche des hautes marées, souvent des râteaux disparaissent afin de pouvoir aller chercher des coquillages sur l'estran !!!* »

## Le carré militaire

Les tombes des combattants de la Grande Guerre disparaissent de nos cimetières communaux. Jour après jour, des tombes dites en déshérence sont supprimées par les services techniques des municipalités. Jour après jour, les restes de combattants de la Grande Guerre rejoignent les fosses communes. Jour après



jour, les pages de la mémoire nationale et celles de la mémoire de nos communes voient leur nombre se réduire. Il est temps de réagir pour sauvegarder leur mémoire qui est notre mémoire. La France a besoin de commémorations, d'enracinement et d'anticipation. Une tombe parle du passé, elle s'inscrit dans le présent et anticipe notre besoin mémoriel de l'avenir.

Une tombe d'un combattant de la Grande Guerre, c'est plus qu'un héritage, c'est un signal pour l'histoire partagée des citoyens du futur. Ensemble, il nous appartient de sauver les tombes des

combattants de la Grande Guerre car ceux sont eux qui ont défriché le chemin de la Paix.

Guingamp a une relation forte et ancienne avec l'histoire militaire, notamment au travers du prestigieux : 48<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie, hébergé dans la caserne La Tour d'Auvergne de 1875 à 1988. Au carré militaire on remarquera les tombes du « Souvenir Français » : on dénombre 193 tombes de soldats « Mort pour la France » dont des soldats de la guerre 14-18 venus de toute la France guérir de leurs blessures à l'hôpital de Guingamp et dans des annexes, ainsi que des maquisards du maquis de Coatmallouen et Plouisy. Ils sont répartis en trois carrés. On compte : 187 croix latines et six stèles musulmanes.

### **Qu'est-ce que le Souvenir Français ?**

L'association a été créée en 1887 par François-Xavier Niessen. Bras armé de la Troisième République, elle a alors pour mission la sauvegarde des tombes des soldats morts lors de la guerre de 1870. À l'époque, le gouvernement songe à la revanche, c'est-à-dire à la reconquête de l'Alsace-Lorraine. L'entretien des tombes était un moyen d'implanter et d'entretenir la mémoire républicaine dans la population.

### **Quelles sont les missions du Souvenir français aujourd'hui ?**

Il y en a trois principales :

- Entretien et sauvegarder les tombes des combattants de toutes les guerres, morts pour la France. Mais aussi les monuments et les stèles.
- Ensuite, participer ou animer les cérémonies commémoratives (8 mai, 14 juillet, 11 novembre).
- Enfin, transmettre cette histoire commune, notamment auprès des jeunes. En finançant des voyages scolaires, en organisant des expositions, en éditant des livres... Il ne faut pas qu'un jeune quitte le monde scolaire sans être allé au moins une fois sur un lieu de mémoire en France (plages de Normandie, Verdun, etc.) ou sans avoir assisté à une cérémonie patriotique.

A Guingamp, une équipe du « Souvenir Français » se charge de l'entretien de ces carrés. Les tombes sont classées monuments historiques ainsi il faut prévoir de les repeindre ou de les changer lorsqu'elles sont cassées et de les fleurir lors des cérémonies (8 mai 1945, 11 novembre 1918, 27 juillet 1944 combats de Coatmallouen...) ; il faut compter un budget de 450€ pour une tombe neuve ! Pour ce faire, l'association a besoin de dons (adhésion, vente de bleuets...) et bien sûr de bénévoles pour perpétuer ce souvenir.

Après la Première Guerre mondiale, les choses évoluent. Pour honorer les morts, l'État construit les grandes nécropoles nationales. Les communes érigent des monuments aux morts et des carrés militaires, qui deviennent les lieux d'expression de la vie civique et patriotique de chaque ville et village. Et les associations d'anciens combattants vont prendre en main les cérémonies patriotiques.

### **Et maintenant ?**

Avec la venue du numérique et son corollaire la transition sociétale, le culte des morts n'échappe pas à la coutume de faire. En termes de sépulture les nouvelles générations font différemment que leurs parents, sans néanmoins délaisser le souvenir de leurs êtres chers. La mondialisation a fait éclater les familles sur tous les continents, mais avec le 2.0 (nouvelle technologie relative aux réseaux sociaux) elles arrivent à concilier le culte des morts par procuration à des services

habilités. Mais on s'aperçoit également que de parler de la mort aux jeunes générations devient problématique ainsi qu'à leurs parents ou dans le milieu de l'éducation. La mort fait de plus en plus « peur » !!

Les cimetières deviennent de plus en plus connectés. Il existe aujourd'hui des applications pour se repérer facilement à l'intérieur ou pour se souvenir des défunts.

Ainsi, depuis la Toussaint 2016, lorsque l'on se rend au cimetière de la Trinité à la recherche d'une sépulture, il suffit de disposer d'une application sur son téléphone portable :

[https://fr.geneawiki.com/index.php/Carr%C3%A9\\_militaire\\_de\\_Guingamp](https://fr.geneawiki.com/index.php/Carr%C3%A9_militaire_de_Guingamp)

On peut également voir dans certains cimetières des QR code, à un coin de la pierre tombale. Avec une application adéquate sur votre téléphone (*Auctus Vitae*) vous pouvez le flasher et pourrez faire « revivre » le défunt à l'écran par le biais de photos, de petits films, de morceaux de musique préféré de l'être cher... ce qui permet de transformer des moments tristes en instants vivants !

On n'arrête pas le progrès mais on n'a pas encore trouvé le moyen de vivre éternellement !!!

Jean-Paul ROLLAND

Novembre 2021